

Commission des relations internationales

25 septembre 2013

La parentalité en Europe

Catherine Collombet



Direction
des relations
internationales

Plan de l'exposé

Introduction

1. Eléments de contexte : enfants et familles en Europe
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France



Direction
des relations
internationales



Direction
des relations
internationales

Introduction

1. **Eléments de contexte : enfants et familles en Europe**
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France

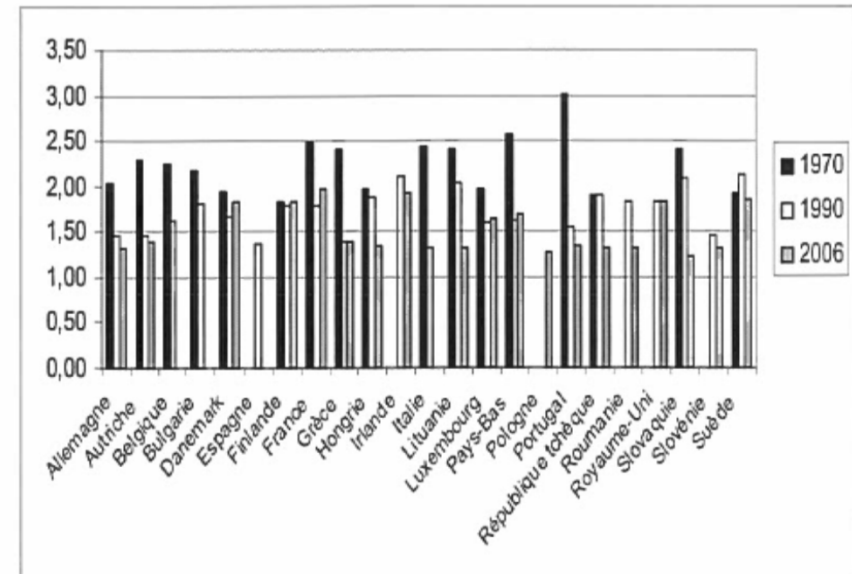


Direction
des relations
internationales

- Des naissances en baisse

- Un indice conjonctuel de fécondité (soit le nombre d'enfants qu'aurait une femme entre 15 et 49 ans si elle connaissait tout au long de sa vie les taux de fécondité observés l'année considérée) variant de 1,18 à 2,0 selon les pays de l'UE27.
- La France à part avec un indice de 2,01 en 2011.
- 13 pays seulement dans UE27 ayant un indice de plus de 1,5.
- Une tendance à la baisse dans la majorité des pays sur 1980-2010.

Graphique 1 : Indice conjonctuel de fécondité des pays européens



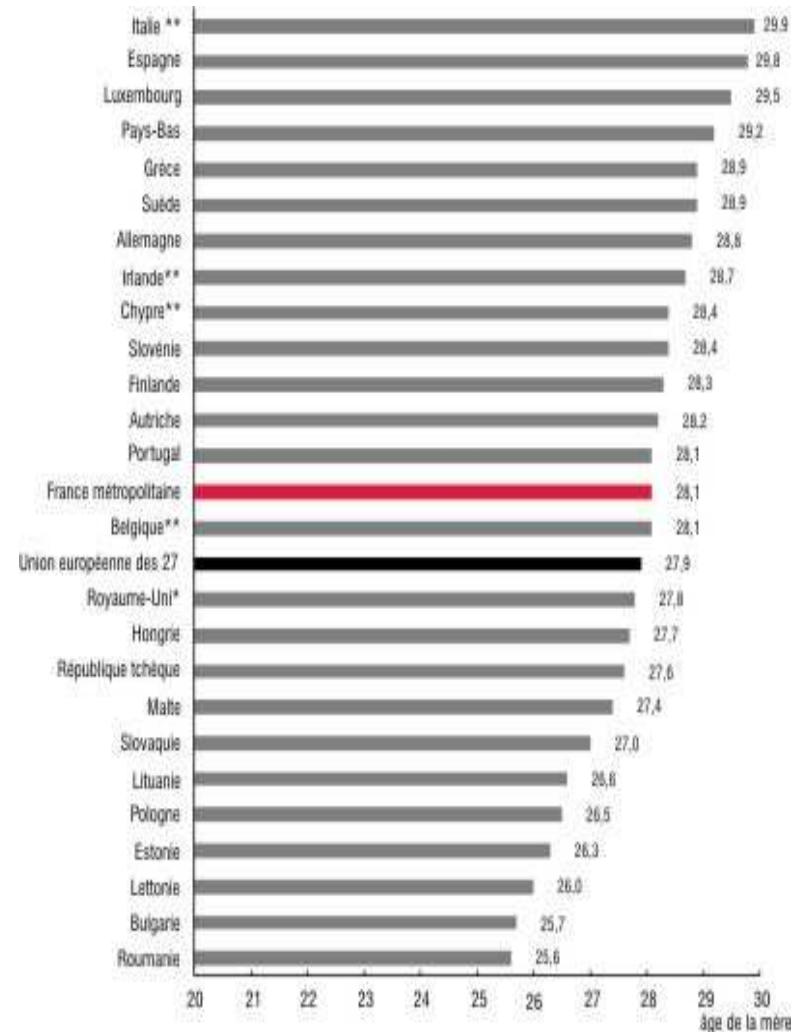
Source: Eurostat



Direction
des relations
internationales

- Une parentalité de plus en plus tardive:
 - Des différences nationales importantes de l'âge au premier enfant en Europe (de 27 et 27,1 en Bulgarie et en Roumanie)
 - Des nouveaux Etats membres ex pays de l'Est qui se distinguent avec des âges relativement bas au premier enfant
 - Une tendance générale à l'augmentation de l'âge à la maternité sur 1970-2010

Age des femmes au premier enfant dans l'UE27 en 2010



Source: Eurostat

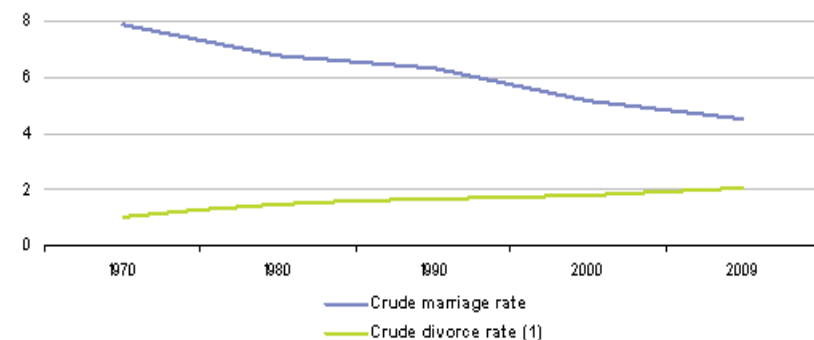


Direction
des relations
internationales

- Des couples de moins en moins stables et de moins en moins bi-parentaux

- Un taux de mariage de 4,5 pour 1000 habitants en 2010 dans l'UE27, en forte baisse depuis 1970.
- Un taux de divorces de 2 pour 1000 habitants en 2010 dans l'UE27, soit un doublement depuis 1970.
- Une hausse des naissances hors mariage dans UE27 : 37,4% des enfants en 2010 (doublement depuis 1970) et moitié des naissances en Estonie, Slovaquie, Bulgarie, Suède et France.
- Une forte hausse du nombre de familles monoparentales avec 8,4 millions de ménages de parent isolé dans l'UE en 2010.

Taux brut de mariage et de divorce en Europe de 1960 à 2009 (pour 1000 habitants)



(1) 1971 instead of 1970; 2008 instead of 2009.

Source: Eurostat (online data codes: demo_nind and demo_ndivind)

Source: Eurostat



Direction
des relations
internationales

- Pays à forte monoparentalité (Royaume-Uni, Irlande, Estonie, Lituanie, Lettonie, Belgique mais aussi France, Luxembourg et République Tchèque) versus pays à faible monoparentalité (Grèce, Espagne, Italie, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Finlande).
- Un phénomène ancien au Royaume-Uni (années 1970) mais plus récent en Europe du Sud par exemple.
- Quatre groupes de pays dans l'UE15 selon l'origine de la monoparentalité :
 - les pays méditerranéens caractérisés par un nombre relativement élevé de veuves et une proportion de mères célibataires relativement faible
 - les pays continentaux (France, Allemagne et Pays- Bas), où proportion élevée de femmes divorcées, proportion de mères célibataires moyenne et nombre de veuves assez faible
 - la Pologne et la Slovénie ou la Bulgarie qui se situent entre ces deux premiers groupes
 - l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, l'Irlande et le Royaume-Uni, où proportion très élevée de mères célibataires et nombre de veuves très faible

Dans la plupart des pays de l'UE27, des parents isolés sont des femmes (plus de 90%) à l'exception de la Suède où 26% des parents isolés sont des hommes.



Direction
des relations
internationales

Introduction

1. Eléments de contexte : enfants et familles en Europe
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France



Direction
des relations
internationales

- Une adaptation des droits nationaux aux évolutions des structures familiales et au droit international (et notamment à la Convention internationale des droits de l'enfant et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à la jurisprudence de la CEDH).
- Des évolutions marquées par davantage d'égalité (entre les enfants et entre les parents) et plus de liberté (de divorcer, de vivre ensemble sans être marié, ...).
- Une atténuation des différences de traitement entre enfants légitimes, naturels et adultérins.
- Un principe de coparentalité de plus en plus communément admis et une garde alternée qui gagne du terrain.
- Des conditions de participation du beau-parent à l'exercice de l'autorité parentale encore très variables en Europe.
- Un mariage homosexuel désormais reconnu dans 10 pays européens.



Direction
des relations
internationales

Introduction

1. Eléments de contexte : enfants et familles en Europe
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France



Direction
des relations
internationales

- Un sujet d'intérêt pour la Commission :
 - La liberté d'aller et venir des travailleurs, l'exécution des décisions rendues par un Etat membre en matière de responsabilité parentale et la question du droit de visite
 - La Charte des droits fondamentaux et les droits de l'enfant (article 24)
 - La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le soutien aux parents en grande pauvreté
 - Le développement des structures d'accueil du jeune enfant (objectifs de Barcelone) et leur rôle dans le soutien à la parentalité
 - Le rôle du portail de l'Alliance européenne pour la famille, créé lors du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007, pour échanger les bonnes pratiques de parentalité.
- Le Conseil de l'Europe promeut la notion de parentalité positive, « parentalité qui respecte les droits de l'enfant et son intérêt supérieur ».



Direction
des relations
internationales

Introduction

1. Eléments de contexte : enfants et familles en Europe
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France



Direction
des relations
internationales

- Un intérêt récent et croissant pour le soutien à la parentalité, au croisement de plusieurs problématiques : désinstitutionnalisation de la famille, évolution du statut de l'enfant, lutte contre la reproduction de la pauvreté, protection de l'enfance en danger.
- Des bonnes pratiques de services intégrés :
 - les Children's Centers au Royaume-Uni
 - les Centres des familles en Rhénanie du Nord
 - les Centres familiaux basés sur des Open Nurseries en Suède
 - les Centres familiaux finlandais
- Des bonnes pratiques d'implication des parents :
 - le modèle de Leksand ou groupes de parents intervenant très en amont de l'accouchement
 - le programme Talking Parents, Healthy Teens sur le lieu de travail en Californie
 - le Home School Community Liaison irlandais et l'implication des parents dans le soutien scolaire
 - l'implication des pères dans les Children's Centers
 - les services de soutien à la parentalité en ligne anglais et suédois



Direction
des relations
internationales

Introduction

1. Eléments de contexte : enfants et familles en Europe
2. La (re)construction du droit de la famille en Europe dans les années récentes
3. L'émergence de la parentalité comme catégorie d'action de politique publique au niveau européen
4. Des pratiques variées de soutien à la parentalité en Europe
5. Des pistes de réflexion pour la France



Direction
des relations
internationales

- La situation française : une offre de services jeune enfant et de soutien à la parentalité dense mais éclatée et ne fonctionnant pas de manière intégrée.
- Les pistes d'action au regard des bonnes pratiques étrangères :
 - encourager les crèches mettant en place des actions de parentalité (préconisation Igas)
 - proposer des actions de soutien à la parentalité via des groupes de parents dans le prolongement des cours de préparation à la naissance
 - inciter les opérateurs CLAS à développer des actions visant, en plus de l'aide aux devoirs, à resserrer les liens entre parents et institution scolaire
 - développer le soutien à la parentalité en ligne via le site mon-enfant.fr